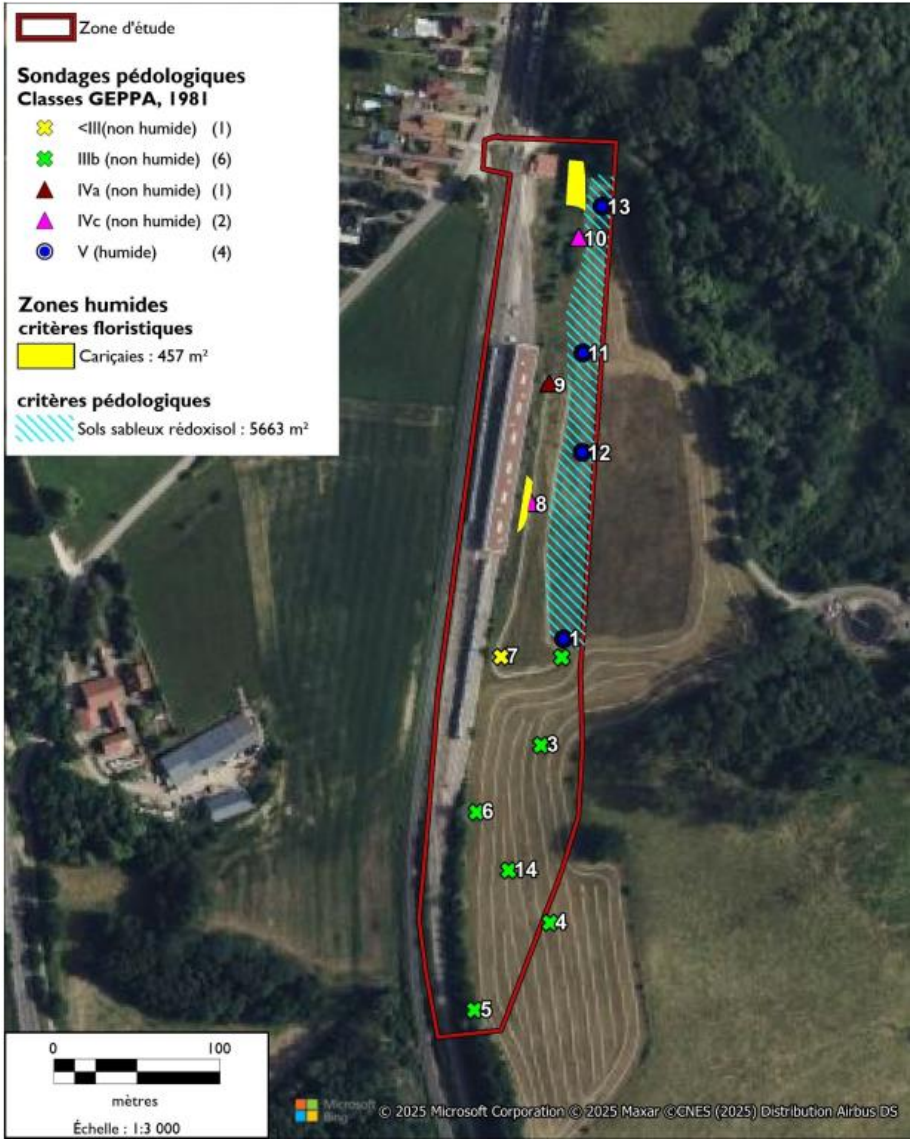


Annexe 3 – auto-évaluation

	Incidences potentielles attendues et mesures d'évitement ou de réduction
Occupation du sol	La révision allégée porte sur l'intégration de 1,8 ha d'espace naturel en zone UX pour permettre l'implantation d'un faisceau de voies très partiellement couvert par un bâtiment. La révision allégée conduira ainsi à une évolution de l'occupation des sols. Parallèlement, une emprise de 0,69 ha au Sud du raccordement à la voie d'essai est reclassée en zone naturelle, cette emprise est occupée en partie par une haie arbustive.
Energie, climat	La révision allégée aura une incidence indirecte en termes d'énergie et de climat puisqu'elle doit permettre le développement du site de Reichshoffen de l'entreprise ferroviaire CAF et contribuer au développement de nouvelles rames destinées à remplacer du matériel ferroviaire très ancien. Elle permettra également de pérenniser l'activité du site et conserver des emplois industriels de proximité évitant des déplacements pendulaires importants aux salariés habitant le territoire de la CCPN.
Caractéristiques géographiques (topographie, hydrographie)	La révision allégée n'induit pas de modification des caractéristiques géographiques du site. En revanche l'aménagement du faisceau de voie nécessitera une adaptation du terrain pour implanter des voies sur un site plat.
Gestion de l'eau	L'objet de la révision allégée n'entraînera pas de consommation d'eau, ni de rejet d'eaux usées. Les eaux pluviales seront infiltrées directement au droit du faisceau de voies, puisqu'il ne sera pas imperméabilisé. Les eaux pluviales de toiture seront collectées par le réseau existant et rejetées vers le Falkensteinbach, à l'instar des eaux pluviales de toitures du bâtiment LAURA.
Paysage, patrimoine et cadre de vie	La révision allégée sera sans incidence paysagère ou sur le cadre de vie. Elle doit permettre l'implantation d'un faisceau de voie supplémentaire pour réaliser des essais statiques et entreposer des rames ferroviaires.

	Incidences potentielles attendues et mesures d'évitement ou de réduction
Milieux naturels	L'entreprise ferroviaire CAF a fait réaliser une étude pour vérifier si le projet impact des zones humides. Cette étude a identifié des zones humides à l'Est de l'emprise prévue pour le faisceau de voies et deux petites zones occupées par des cariçaies sur une emprise totale de 457 m².  La zone au Nord devrait être évitée par l'aménagement des voies. Le secteur 8 est lié au débouché d'une canalisation d'eau pluviale provenant du lotissement qui a été aménagé à l'Ouest du site. Dans le cadre du projet, une autre solution d'évacuation de ces eaux pluviales sera mise en œuvre.
Risques naturels et technologiques	Sans objet
Pollution, déchets, nuisances sonores et qualité de l'air	Le projet permis par la révision allégée n'induit pas de pollution particulière ou de déchets. La motorisation principalement électrique des rames ferroviaires produites limitera les émissions atmosphériques. Enfin les nouvelles voies sont destinées à des essais statiques et du stockage temporaire de rames ferroviaires pour lesquels les manœuvres seront principalement réalisées en journée, limitant ainsi les incidences acoustiques, d'autant que le bâtiment existant fait écran par rapport aux habitations les plus proches.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation environnementale du projet de révision allégée n°2 du PLUi.